Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
Québec
Direction de santé publique

Déclaration MADO – Hépatite C

No dossier SI-GMI : _____

IDENTIFICATION DU CAS

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : ☐F ☐M

Adresse : _____ ☐SDF

Téléphone principal : _____ Téléphone autre : _____

Date de naissance : _____ /_____ /_____ (aaaa mm jj) RAMQ : _____ Âge : _____

Vous avez récemment demandé un test de laboratoire anti-VHC et/ou ARN du VHC pour la personne mentionnée en référence. Puisque l'hépatite C est une maladie à déclaration obligatoire en vertu de la *Loi sur la santé publique*, le laboratoire local nous a acheminé le résultat.

La Direction de santé publique de la Capitale-Nationale effectue une enquête épidémiologique auprès de tous les cas d'hépatite C aiguë ou récente (de moins d'un an).

Préalablement à cette enquête, nous devons nous assurer que le patient a été avisé de son diagnostic. Nous demandons également votre collaboration pour répondre aux questions suivantes :

Le patient est-il avisé du résultat et de son diagnostic d'hépatite C ? ☐Oui ☐Non ☐À venir : _____/_____/_____ (Date prévue (aaaa/mm/jj))

Infection par l'hépatite C : ☐Aiguë ou récente (moins d'un an) ☐Chronique ☐ Sans précision

Biovigilance : Ce patient a-t-il :
Donné du sang : ☐Non ☐Oui ☐Inconnu
Reçu du sang ou des produits sanguins : ☐Non ☐Oui ☐Inconnu
Donné des organes ou des tissus : ☐Non ☐Oui ☐Inconnu
Reçu des organes ou des tissus : ☐Non ☐Oui ☐Inconnu

SVP bien vouloir répondre aux questions suivantes pour les cas *Aiguë ou récente (moins d'un an)* seulement

Raison du test : _____

Présence de symptômes : ☐Non ☐Oui, précisez : _____

Traitement antiviral : ☐Non ☐Oui : précisez : _____

Référence en spécialité : ☐Non ☐Oui : précisez : ☐Infectiologie ☐Autre : _____

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Nom : _____ N° permis : _____

Lieu de pratique : _____ Téléphone : _____

Signature : _____ Date : _____/_____/_____ (aaaa mm jj)

Veuillez transmettre vos réponses par télécopieur au (418) 661-7153 ou par courriel à l'adresse : 03drsppostedegarde@ssss.gouv.qc.ca

Recommandations au clinicien :

- Offrir au patient un traitement antiviral contre l'hépatite C :
    - ***La prise en charge et le traitement des personnes infectées par le virus de l'hépatite C - Guide pour les professionnels de la santé du Québec***
- Donner au patient les conseils d'usage à l'annonce du diagnostic (voir encadré)
- Recommander la vaccination contre l'hépatite A et l'hépatite B si le patient est non immun
- Recommander la vaccination contre l'influenza (annuellement) et contre le pneumocoque
- Référer votre patient au site du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour des informations sur l'hépatite C : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/itss/hepatites-a-b-et-c

- Vérifier si votre patient effectue des actes à risques de transmission dans sa profession. Consulter au besoin le Guide de référence du SERTIH sur les actes à risque de transmission d'infections hématogènes. Si oui, référer au SERTIH *:*
    - Site Internet : https://www.inspq.qc.ca/sertih
    - Téléphone : 1-866-680-1856

Conseils à donner au patient à l'annonce du diagnostic :

À chaque patient, pour limiter la progression de l'atteinte hépatique	• Limiter au maximum la prise d'alcool. • Discuter avec un membre de son équipe soignante avant de prendre tout nouveau médicament ou produit naturel (patient atteint d'une cirrhose). • Avoir de saines habitudes de vie, incluant le maintien d'un poids santé.
À chaque patient, pour maximiser sa protection vaccinale	• Recevoir les vaccins contre le virus de l'hépatite A (VHA) et le virus de l'hépatite B (VHB) s'il est non immun ainsi que les vaccins contre le pneumocoque et l'influenza, en plus de compléter son immunisation de base.
À chaque patient, pour réduire le risque de transmission	• Ne pas donner de sang, d'organes, de tissus, ni de sperme. • Ne pas partager de drogues ni de matériel de préparation, d'injection ou d'inhalation de drogues. • Ne pas partager les articles d'hygiène personnelle (brosse à dents, rasoir, coupe-ongles ou paire de ciseaux, notamment). • Couvrir soigneusement toute coupure ou plaie ouverte et se débarrasser en toute sécurité de tout objet contaminé par du sang. • En présence de sang (menstruations ou pratiques sexuelles où le risque de traumatisme est élevé), utiliser un condom avec tous ses partenaires sexuels et pour tout type de relations sexuelles, qu'elles soient vaginales ou anales. • Pour un HARSAH, connaître les risques plus importants de transmettre le VHC lors des relations anales sans condom avec des partenaires séropositifs pour le VIH. Pour ces cas, l'usage du condom est recommandé. • S'assurer de conditions stériles au moment du tatouage ou du perçage et ne pas prêter ni emprunter des bijoux de perçage.
À la femme infectée en âge de procréer	• Lui mentionner que le risque de transmission périnatale est de 4,3 %* et qu'il augmente en cas de co-infection par le VIH**. • Lui dire que l'allaitement n'est pas contre-indiqué, mais qu'une évaluation est suggérée si un mamelon saigne ou présente des crevasses. • L'inviter à informer son équipe soignante de sa grossesse, le cas échéant. • Si la date présumée d'infection est antérieure à un accouchement, envisager de faire tester l'enfant pour le VHC.

* Voir Eve A. Roberts et L. Yeung, « Maternal-infant transmission of hepatitis C virus infection », *Hepatology*, vol. 36, nº 5, suppl. 1, novembre 2002, p. S106-S113.

** Voir Chelsea B. Polis et autres, « Impact of maternal HIV coinfection on the vertical transmission of hepatitis C virus: a meta-analysis », *Clinical Infectious Diseases*, vol. 44, nº 8, 15 avril 2007, p. 1123-1131.

Source : MSSS (2022) La prise en charge et le traitement des personnes infectées par le virus de l'hépatite C - Guide pour les professionnels de la santé du Québec

Si vous désirez plus d'information ou du soutien pour certaines de vos interventions, vous pouvez joindre le service de prévention et protection des maladies infectieuses au ***418 666-7000, option 3 suivi de l'option 1***